

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU COMITÉ NATIONAL



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DU CNRS
JOURNÉES THÉMATIQUES & RECOMMANDATIONS

Mandat 2001 - 2005

décembre 2005

Table des matières

I-	Liste des membres du Conseil scientifique	3
II-	Recensement des journées thématiques organisées	5
III-	Liste des recommandations votées	7

I- Liste des membres du Conseil scientifique

Présidente du Conseil scientifique

Mme Dubois-Violette Elisabeth

Membres du Conseil scientifique

Membres ayant siégé pendant la totalité du mandat

M.	Briançon	Jean-Luc	Élu	
Mme	Chandesris	Dominique	Élue	
M.	Chaouat	Gérard	Élu	
M.	Davier	Michel	Nommé	
M.	Dorival	Gilles	Élu	
Mme	Dubois-Violette	Elizabeth	Nommée	Présidente - Membre du bureau
Mme	Hervieu-Léger	Danièle	Nommée	
M.	Le Maho	Yvon	Nommé	Membre du bureau
Mme	Malissen	Marie	Nommée	
M.	Mansuy	Daniel	Nommé	
M.	Maurice	Gérard	Élu	
M.	Mazet	Bruno	Élu	
Mme	Mirdal	Gretty	Nommée étranger	
Mme	Percheron-Guégan	Annick	Nommée	Membre du bureau
M.	Peschanski	Denis	Élu	Secrétaire - Membre du bureau
Mme	Rahier	Martine	Nommée étranger	
M.	Randell	Brian	Nommé étranger	
M.	Ruellan	Etienne	Élu	
Mme	Saitta	Lorenza	Nommée étranger	
M.	Steinmetz	Daniel	Élu	Membre du bureau
M.	Tardieu	André	Élu	
Mme	Thys-Clément	Françoise	Nommée étranger	
Mme	Veretennicoff	Irina	Nommée étranger	
M.	Zelwer	Charles	Élu	Membre du bureau

Membres ayant siégé pendant une partie du mandat

M.	Bard	Edouard	Nommé	04/07/01 - 07/01/03
Mme	Beggs	Jeans	Nommée étranger	03/08/01 - 01/09/01
M.	Berger	André	Nommé étranger	06/05/03 - 13/04/04
M.	Bignami	Giovanni	Nommé étranger	03/08/01 - 24/01/03
M.	Diederich	François	Nommé étranger	03/08/01 - 16/01/02
M.	Garnier	Marcel	Nommé monde économique	04/07/01 - 09/09/02
M.	Grégoire	Christian	Nommé monde économique	04/07/01 - 10/01/03
M.	Jerphagnon	Jean	Nommé monde économique	06/05/03 - 31/08/05
M.	Jerome	Robert	Nommé étranger	06/05/03 - 31/08/05
M.	Langevin	Yves	Nommé	06/05/03 - 27/07/04
M.	Mari	Christian	Nommé monde économique	15/06/01 - 31/08/05
M.	Noblauc	Jean-Pierre	Nommé monde économique	04/07/01 - 01/10/03
M.	Vernay	Dominique	Nommé monde économique	06/05/03 - 31/08/05

II- Recensement des journées thématiques organisées

Séance du 14 janvier 2002

Interdisciplinarité

- Recherche interdisciplinaire : communication et société
Intervenant : DOMINIQUE WOLTON, Directeur de l'UPS 262, Information, communication et enjeux scientifique
- L'évolution du temps et du savoir : interdisciplinarité et noyau dur
Intervenant : DOMINIQUE PESTRE, Directeur d'études à l'EHESS - UMR 8560, Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques - Centre Alexandre Koyré, Muséum National d'Histoire Naturelle
- Objets et systèmes complexes
Intervenant : EDGAR MORIN, Directeur de recherche émérite CNRS - Centre d'Etudes Transdisciplinaires Sociologie, Anthropologie et Histoire (CETSAH) - EHESS

Séance du 14 octobre 2002

Le marché international de la formation et de l'emploi scientifique vu des Etats-Unis

Intervenant : CHRISTINE BENARD, Conseillère pour la science et la technologie - Ambassade de France aux USA

Nanosciences et nanotechnologies – un défi pour le CNRS

- Description des enjeux nationaux concernant les nanosciences et nanotechnologies
Intervenant : CLAUDE WEISBUCH, Chargé par l'Académie des Technologies d'un rapport sur les nanotechnologies
- La situation française : financement et centrales de technologie
Intervenant : JEAN-LOUIS ROBERT, Directeur du Laboratoire de Photonique et de Nanostructures
- Positionnement du CNRS
*Intervenants :
JEAN-CLAUDE BERNIER, Directeur Scientifique du département des Sciences Chimiques - CNRS
ELISABETH GIACOBINO, Directrice Scientifique du département des Sciences Physiques et Mathématiques - CNRS
FRANCIS JUTAND, Directeur scientifique du département des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication - CNRS*
- Présentation d'une des centrales du premier cercle : le laboratoire de Photonique et de Nanostructures
Intervenant : JEAN YVES MARZIN, Directeur du laboratoire de Photonique et de Nanostructures

- La situation hors France
Intervenant : CLAUDE WEISBUCH, Chargé par l'Académie des Technologies d'un rapport sur les nanotechnologies

Quelques aspects de la recherche française : Enseignement supérieur

Intervenant : GÉRARD MAURICE, Membre du Conseil scientifique - CNRS

Séance du 18 novembre 2002

Le Système dual à la française : Chercheurs et Enseignants-Chercheurs

Intervenant : GÉRARD MAURICE, Membre du Conseil scientifique - CNRS

La Contractualisation

- La contractualisation CNRS-Université : bilan
Intervenant : JEAN LEMERLE, Directeur des Relations avec l'Enseignement Supérieur - CNRS

- La contractualisation quadriennale des Universités : la politique du Ministère (contrats, écoles doctorales, etc.)
Intervenant : MAURICE GROSS, Membre du cabinet, Conseiller pour les relations avec les organismes de recherches et les établissements universitaires

Séance du 17 novembre 2003

Réflexion sur les grands instruments

- Le contexte européen : approche comparative
Intervenant : YVES PETROFF, Président du Comité des très grandes infrastructures - Ministère de la Recherche
- Le financement par le CNRS
Intervenant : JACQUES SEVIN, Directeur des Études et des Programmes - CNRS
- La politique d'ensemble du Ministère
Intervenant : YVES PETROFF, Président du Comité des très grandes infrastructures - Ministère de la Recherche
- Premières réflexions sur l'avenir scientifique et perspectives du laboratoire Léon Brillouin (LLB)
Intervenant : PHILIPPE NOZIERES, Professeur honoraire - Collège de France

Séance du 13 février 2004

Le CNRS et l'Europe

- Le Point sur la construction de l'espace européen de la recherche (European Research Council et le 7ème PCRDT)
Intervenant : JEAN-LUC CLÉMENT, Directeur des Relations Internationales - CNRS

- **Les Sciences de l'Homme et de la Société et l'Europe**
Intervenant : MAURICE GODELIER, Directeur d'études EHESS - UMR 6574, Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie (CREDO)
- **Le fonctionnement des écosystèmes**
Intervenant : PAUL LEADLEY, Directeur de l'UMR 8079, Écologie, Systématique et Évolution ; Professeur à l'Université Paris XI
- **Préparation du colloque sur l'Europe (rapport de synthèse sur les 5 groupes de réflexion stratégique Europe)**
Intervenant : JEAN-MARIE SCHWARTZ, Coordinateur de la mission pour la stratégie - CNRS
- **La communication chimique entre végétaux et insectes**
Intervenant : MARTINE RAHIER, Membre du Conseil scientifique ; Professeure d'écologie animale et entomologie, doyenne - Faculté des sciences de Neuchâtel, Directrice du pôle national suisse «Plan survival»

L'expertise collective institutionnelle

Intervenant : DOMINIQUE WOLTON, Directeur de recherche CNRS ; Président du groupe de réflexion stratégique « Recherche et société » ; Directeur de l'UPS 2262 Information, communication et enjeux scientifique

Séance des 3 et 4 février 2005

Dimension régionale de la recherche

- **La région Rhône-Alpes**
Intervenant : ROGER FOUGÈRES, Vice président du Conseil régional (Rhône-Alpes)
- **La région Basse Normandie**
Intervenant : LAURENT BEAUVAIS, Vice président du Conseil régional (Basse Normandie)
- **Pôle de compétitivité**
Intervenant : XAVIER BEULIN, Conseil économique et social de la région centre pour le développement de la recherche
- **Les enjeux de la biodiversité**
Intervenant : Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS, Président du Muséum National d'Histoire Naturelle
- **La chimie des substances naturelles**
Intervenant : NICOLE MOREAU, Professeure des Universités - École Nationale Supérieure de Chimie de Paris (ENSCP)
- **Biologie et écologie de la conservation**
Intervenant : ROBERT BARBAULT, Professeur des Universités - Université Paris VI ; Directeur du département « Écologie et gestion de la biodiversité » - Muséum National d'Histoire Naturelle

Organisation de la recherche en France

- **Conférence des présidents d'Universités et la réforme de la recherche**
Intervenant : BERNARD CARRIERE, Président de la commission de recherche - CPU
- **Climats et organismes vivants**
Intervenants : ISABELLE CHUINE, Chargée de recherche au CNRS ; JACQUES ROY, Directeur de recherche CNRS - UMR 5175, Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE)
- **Éléments de réflexion du CNRS sur l'organisation de l'espace national de la recherche : régions, disciplines, pôles et unités, etc.**
Intervenant : BERNARD LARROUTUROU, Directeur général - CNRS
- **Changements d'utilisation des Terres**
Intervenant : FRANÇOISE BUREL, Directrice de recherche CNRS - UMR 6553, Écosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO)
- **Point d'information sur les Directions inter-régionales**
Intervenant : BERNARD LARROUTUROU, Directeur général - CNRS
- **L'écophysiologie**
Intervenant : YVON LE MAHO, membre du Conseil scientifique ; Directeur de recherche à l'UPR CEPE - Strasbourg
- **Nouveau contours des départements scientifiques**
Intervenant : BERNARD LARROUTUROU, Directeur général - CNRS
- **Les sciences sociales et l'écologie : pour des démarches interdisciplinaires**
Intervenant : YVES LUGINBUHL, Directeur de recherche CNRS, UMR Ladyss - Université Paris 1
- **Sciences humaines et écologie**
Intervenant : SERGE BAHUCHET, Professeur d'ethnobiologie et directeur du département Hommes, natures, sociétés, Muséum National d'Histoire Naturelle

Séance du 7 avril 2005

L'écologie de demain

- **Cycle biogéochimiques et environnements continentaux**
Intervenant : ANDRÉ MARIOTTI, Directeur Scientifique Adjoint du département des Sciences de l'Univers en charge de la division « Surfaces et interfaces continentales » - CNRS ; Professeur à l'Université Paris VI et à l'Institut Universitaire de France
 - **Les atouts du CNRS et ceux des autres organismes de recherche**
Intervenant : BERNARD DELAY, Directeur de recherche ; Directeur Scientifique Adjoint du département des Sciences de la vie - CNRS
-

III- Liste des recommandations votées

Séance du 12 novembre 2001

- Le Conseil scientifique estime que le budget soutient de façon claire les actions interdisciplinaires et que l'effort fait sur les plates-formes technologiques va dans le bon sens.
- Le Conseil scientifique refuse de se prononcer sur des documents reçus moins de 2 semaines avant la réunion, sauf sur demande expresse de la présidente.
- Le Conseil scientifique demande la mise à disposition de moyens humains et financiers pour lui permettre de remplir sa mission.

Séances des 14 et 15 janvier 2002

- Le Conseil scientifique souhaite que la partie «départements scientifiques» du projet d'orientation scientifique soit intégrée comme annexe au projet d'établissement.
- Le Conseil scientifique suggère que l'importance de la recherche « au cœur des disciplines » soit mentionnée dans la partie introductive du projet d'établissement (avec référence au texte joint en annexe) l'énoncé des priorités transdisciplinaires du CNRS montrera combien leur développement s'appuiera sur les forces existantes au cœur des disciplines du CNRS.
- Le Conseil scientifique demande que la réflexion stratégique s'articule dorénavant suivant une chronologie cohérente :
 - sur le rapport de conjoncture prospective
 - sur le projet d'établissement
 - sur le contrat d'objectifs.
- Le Conseil scientifique souhaite que les recherches menées au sein du CNRS soient davantage présentées dans un contexte européen et international.

Séance du 27 février 2002

- Le Conseil scientifique souhaite que le CNRS lance une réflexion sur les critères d'évaluation de la production scientifique en sciences de l'homme et de la société.
- Le Conseil scientifique souhaite que soit approfondie la réflexion sur les mécanismes d'évaluation des projets européens.
- Le Conseil scientifique souhaite que soit poursuivie la réflexion sur la position scientifique dans les DOM-TOM.
- Le Conseil scientifique souhaite que le CNRS joue un rôle actif pour favoriser la participation des PME aux projets européens et engage des contacts avec les organismes professionnels européens.

Séance du 2 juillet 2002

- Le Conseil scientifique souhaite que les propositions de répartition de postes au recrutement des chercheurs et ITA soient présentées au Comité national dans le cadre général d'un plan pluriannuel de l'emploi avec les projections sur l'évolution des disciplines et des métiers.
- Le Conseil scientifique souhaite que la politique de recrutement et d'affichage soit discutée avec l'ensemble des instances du Comité national et inscrite dans une réflexion pluriannuelle.
- Le Conseil scientifique souhaite que le CNRS accentue la communication avec ses laboratoires, en particulier en direction des enseignants chercheurs.
- Le Conseil scientifique souhaite que le CNRS systématise les journées d'accueil pour les entrants au CNRS.
- Le Conseil scientifique souhaite un bilan des comités d'évaluation de chacun des départements scientifiques.
- Le Conseil scientifique demande une étude sur la répartition des concours ITA par département et par branche professionnelle d'activité.

Séance du 19 novembre 2002

- Le Conseil scientifique demande que l'Éméritat soit traité par les conseils scientifiques de département.
- Le Conseil scientifique demande que soit privilégiée l'ouverture de concours banalisés avec affichage de thématiques prioritaires sur l'ouverture de concours fléchés.
- Le Conseil scientifique tient à saluer le travail effectué par la Directrice Générale pour la définition de la répartition des moyens budgétaires. Cependant, eu égard à l'insuffisance de l'enveloppe globale, il refuse de donner l'avis statutaire qui lui est demandé.

Séance du 14 janvier 2003

- Le Conseil scientifique se déclare solidaire de la protestation de la section 33 « formation du monde moderne » contre le fait que l'unique poste de CR1 publié aux concours 2003 soit affiché avec un intitulé qui interdit à la quasi-totalité des candidats potentiels de concourir. Il demande à la Directrice générale du CNRS et au Directeur scientifique de SHS, de trouver une solution en accord avec le président de la section 33.
 - Le Conseil scientifique estime que l'implication des jeunes chercheurs est fondamentale pour la réussite des programmes interdisciplinaires du CNRS. Il souhaite
-

donc que ces programmes puissent être accompagnés de moyens humains (bourses, allocations de recherche, post-doc, etc.).

Le Conseil scientifique souhaite qu'une réflexion approfondie associant les communautés scientifiques concernées nourrisse, en amont, les propositions de programmes interdisciplinaires qui lui sont soumises.

Séance du 4 mars 2003

- Dans une déclaration votée à l'unanimité le 15 octobre 2002, le Conseil scientifique avait alerté la communauté scientifique et l'opinion sur la situation budgétaire faite au CNRS. Les gels annoncés pour 2003 aggravent sensiblement la situation, au point de remettre en question le fonctionnement de la recherche française. Le Conseil scientifique du CNRS en appelle à l'ensemble de la communauté scientifique des organismes de recherche et des universités.
- Le Conseil scientifique demande qu'au concours 2004, la CID n°4 traduise dans la « coloration » des postes la volonté affichée en préambule d'associer les départements SDU, SDV, SHS et SC, ce qui n'était pas le cas au concours 2003.
- Le Conseil scientifique souhaite qu'on réfléchisse à la mise en place de jurys mixtes permettant de mieux prendre en compte les interfaces.
- Le Conseil scientifique souhaite que le CSD des Sciences de l'homme et de la société engage une réflexion sur le redécoupage des sections du Comité national relevant de son domaine.
- Le Conseil scientifique demande que soit mis en place un groupe de travail émanant des CSD de SPI, SPM et SC et des sections concernées avec pour objectif de proposer une évolution des regroupements des métallurgistes.

Séance des 13 et 14 octobre 2003

- Le Conseil scientifique souhaite que le rapport thématique sur le génome prenne en compte les aspects biochimiques et les interactions entre biologistes et mathématiciens.
- Le Conseil scientifique souhaite avoir une présentation annuelle du bilan de la campagne ITA.
- Le ministère envisage de publier un décret qui repousserait la limite d'âge des concours CR2 2004 et 2005 afin de permettre aux scientifiques nés en 1971 de s'y présenter. Le directeur général du CNRS souhaite que le ministère y renonce et le Conseil scientifique soutient sa démarche.
- Le Conseil scientifique soutient pleinement l'objectif fixé par le Président de la République, visant à atteindre en

2010, 3 % du PIB consacré à la Dépense Intérieure de Recherche et de Développement. La progression de la recherche en entreprise représente l'enjeu majeur pour atteindre cet objectif. Cependant, il ne pourra être atteint sans un accompagnement par les structures de recherche publique, dans lesquelles le CNRS occupe une place centrale. Le Conseil scientifique constate que la stagnation des crédits et des moyens humains du CNRS, avec diminution des postes statutaires, programmée dans le projet de budget 2004 est contradictoire avec les objectifs fixés, surtout si une telle stagnation s'inscrit dans la durée, ce que suggèrent les documents prévisionnels portés à la connaissance du conseil.

- Le Conseil scientifique reconnaît l'intérêt de développer une politique d'accueil de haut niveau au CNRS. Il recommande d'affecter prioritairement les postes d'accueil temporaire de chercheur à des scientifiques confirmés issus de l'industrie, d'autres corps de l'état ou de laboratoires étrangers. L'objectif principal doit être de développer de nouvelles thématiques. En ce qui concerne les ingénieurs, le Conseil scientifique est réservé sur cette possibilité, qui devrait être clairement limitée à des actions de caractère temporaire.
- Le Conseil scientifique souligne l'importance essentielle de la qualité scientifique des dossiers lors des recrutements. Il note que la diminution sensible des créations de postes, les candidatures des « CDD 31 ans » de 2002 et l'augmentation de la proportion de CR1 vont limiter en 2004 les possibilités pour recruter les éléments les plus brillants sur postes banalisés. Conformément à ses recommandations précédentes, mais avec une urgence particulière pour 2004, le Conseil scientifique recommande de limiter la politique d'affichage sur concours spécifiques au profit d'un cadre thématique de postes banalisés « colorisation ».
- Dans la perspective d'une augmentation de la DIRD, il est essentiel de promouvoir les échanges entre les différents établissements de recherche publique, les autres corps de l'État et le monde de l'entreprise. Le Conseil scientifique recommande de mettre en place un groupe de réflexion sur l'insertion des doctorants dans les entreprises et les conditions d'intégration au CNRS (statut, reconnaissance de l'expérience professionnelle).

Séance du 17 novembre 2003

- Le Conseil scientifique du CNRS manifeste (unanimentement) sa grande préoccupation devant la baisse des crédits annoncés en 2004, mouvement qui confirme et amplifie la tendance déjà observée depuis 2002. Il rappelle notamment les baisses successives des CP de 71,3 M€ en 2003 et de 69,8 M€ en 2004 (par rapport au budget initial de 2002), les annulations (respectivement de 30 et 38,1 M€) auxquelles s'ajoutent le non-paiement, à ce jour, d'une partie de la subvention 2002 à hauteur
-

de 171 M€ et la modification budgétaire de CP vers le titre 1 de 15 M€, soit au total une perte de 395,2 M€, correspondant pratiquement aux CP d'un an d'exercice. Le Conseil scientifique souligne que ces conditions budgétaires très difficiles, réduisent considérablement les capacités d'initiative du CNRS en matière de politique scientifique. En tout état de cause, l'organisme ne pourra pas développer et intensifier ses efforts de recherche conformément aux objectifs fixés par le Président de la République visant à atteindre en 2010, 3 % du PIB consacrés à la Dépense Intérieure de Recherche et Développement. Dans l'incapacité de programmer les budgets de fonctionnement et d'investissement indispensables à la réalisation de leurs projets pour 2004, les laboratoires du CNRS devront revoir à la baisse la plupart de leurs ambitions scientifiques. Plus globalement, c'est l'équilibre financier de l'organisme dans son ensemble qui est menacé, et ceci dès l'année prochaine.

Les conséquences de cette situation sont particulièrement graves en matière d'emploi scientifique : le Conseil scientifique avait souhaité un plan pluriannuel qui garantisse le volume et la qualité des recrutements et préserve les possibilités de promotions qui assurent l'attractivité de la carrière de chercheur. La baisse des emplois statutaires de ces deux dernières années (256 chercheurs et 227 ITA) ne permet pas d'augurer du maintien du potentiel humain de recherche de l'organisme. Plus gravement, elle donne à l'extérieur un signal négatif, peu susceptible de donner aux jeunes, qui semblent déjà peu enclins à se tourner vers des carrières scientifiques, l'envie de rejoindre le CNRS. Le Conseil scientifique prend acte de cette situation avec une grande inquiétude.

- Le Conseil scientifique s'alarme de la forte baisse du nombre de postes de Directeurs de recherche ouverts au concours 2004. Cette politique a des conséquences particulièrement néfastes pour le dynamisme de la vie scientifique de l'organisme.

Elle bloque les promotions des chercheurs à une étape importante de leur carrière, période de prise de responsabilités et souvent de reconversion thématique, et elle a un effet démoralisateur et dissuasif pour les jeunes chercheurs.

Elle rend presque impossible le recrutement externe de directeurs de recherche, recrutement nécessaire à l'ouverture du CNRS à des chercheurs confirmés ayant des cultures diverses.

Séance des 12 et 13 février 2004

- Le décret du 24 novembre 1982 modifié porte organisation et fonctionnement du CNRS. Comme prévu par ce texte, le conseil scientifique a défini par ailleurs son organisation interne, en liaison avec la gouvernance du CNRS. Or, depuis quelques mois, le conseil scientifique ne peut exercer ses fonctions telles que prévues par les textes. Le budget 2004 ne lui a pas été présenté avant le conseil d'administration qui a eu à en traiter. A titre exceptionnel, nous avons accepté la procédure, qui ne

pourra se renouveler, aboutissant à discuter ce jour du projet de budget après échange de mails sur son contenu. Nous mettions cette grave erreur sur le compte des perturbations habituelles liées à un changement de direction. Or, nous constatons un nouveau dysfonctionnement : plusieurs mois après ce premier incident, de nombreux documents à expertiser sont parvenus aux rapporteurs et autres membres au tout dernier moment. Or, il est prévu dans le règlement intérieur du Conseil, adopté après un long travail en commission en liaison avec la direction générale, que « Les convocations et les documents relatifs aux points fixés par l'ordre du jour (...) sont adressés aux membres du conseil scientifique par le SGCN au moins quinze jours avant la date de la réunion, sauf accord donné par le président ».

Considérant cet état de fait mais refusant d'en faire subir les conséquences aux candidats aux concours, le conseil scientifique décide de repousser au lendemain l'examen des dossiers d'équivalence pour concourir au grade de directeur de recherche et à 10 jours tout avis sur deux points concernant les concours chercheurs 2004 (proposition de nomination au jury d'admission, élargissement des jurys d'admissibilité) et sur les propositions de nomination des membres démissionnaires des CSD. Il demande par ailleurs au président et au directeur général du CNRS de faire en sorte que les textes réglementaires soient effectivement respectés.

- Le décret du 24 novembre 1982 modifié porte organisation et fonctionnement du CNRS. En son article 28 (modifié par les décrets n° 89-947 du 22 décembre 1989 et n° 2000-1059 du 25 octobre 2000), il précise que « Le Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique veille à la cohérence de la politique scientifique du centre en liaison avec l'ensemble des instances scientifiques consultatives ».

C'est aujourd'hui le principe même de la recherche fondamentale française qui est en cause. Les choix gouvernementaux actuels condamnent le CNRS à une mort lente. Il y a donc nécessité d'un changement dans la politique nationale concernant la recherche publique. L'innovation de demain se construit à partir de la recherche fondamentale d'aujourd'hui. L'une et l'autre se construisent d'abord dans les laboratoires.

Fort de sa responsabilité envers le CNRS, premier organisme européen de recherche fondamentale, le conseil scientifique constate et dénonce depuis deux ans des coupes budgétaires et des diminutions très sensibles du nombre de postes mis au concours. A trois reprises, en ses séances du 15 octobre 2002 sur la situation budgétaire faite au CNRS, du 4 mars 2003 sur les gels de crédits annoncés pour 2003 et du 13 octobre 2003 sur les crédits et recrutements 2004, il avait alerté la tutelle, la communauté scientifique et l'opinion sur la question cruciale des moyens. Il rappelle aujourd'hui que, pour construire sa politique scientifique, le CNRS doit disposer d'une dotation budgétaire de l'État conséquente et d'une gestion prévisionnelle des emplois et des carrières au ris-

que, sinon, de décourager les chercheurs les plus brillants de s'engager dans la recherche scientifique en France. Le conseil scientifique du CNRS partage la crise de confiance qui affecte la communauté scientifique et qui se traduit par le succès de l'appel « Sauvons la recherche » et par l'annonce faite par les directeurs de laboratoires et d'équipes signataires qu'ils démissionneront si satisfaction n'était pas donnée. Il soutient leurs exigences, notamment en matière de collectif budgétaire et de recrutement de personnels statutaires.

Séance des 15 et 16 avril 2004

- Le Conseil scientifique du CNRS se réjouit des décisions prises par le gouvernement pour soutenir la recherche scientifique, qu'il s'agisse des crédits ou des recrutements sur postes de titulaires (chercheurs et ITA). Il estime que ces décisions doivent se prolonger dans les années futures, notamment dès le budget 2005. Le recrutement sur postes stables est un élément déterminant de la politique scientifique du centre et de son attractivité. Ce recrutement contribuera à réduire la fuite vers l'étranger de nos meilleurs chercheurs. Le Conseil scientifique soutient la politique d'accueil proposée par le Centre (enseignants, cadres de l'industrie, chercheurs étrangers). Il demande à ce que, dès la campagne 2004, ces accueils se fassent en complément des recrutements statutaires.

Séance des 14 et 15 juin 2004

- L'évolution de la recherche française ne peut faire abstraction des 70 ans d'histoire qui ont conduit au système actuel, système qui comporte des défauts qu'il convient de corriger, mais aussi des atouts qu'il ne faut pas remettre en cause. Un diagnostic sur ses structures et son organisation semble préalable à toute proposition de réforme. Le Conseil scientifique considère qu'à court et à moyen terme, les EPST, et le CNRS en premier lieu, doivent rester des acteurs majeurs du dispositif. La mise au meilleur niveau international du système universitaire français est un préalable indispensable à l'ouverture du débat sur une évolution des rôles des EPST et des Universités, débat qui devra alors prendre en compte le rôle des grandes écoles et des écoles d'ingénieurs. Le Conseil scientifique note que le projet de réforme du CNRS, présenté en mars 2004 par Gérard Mégie, dont la disparition récente représente une lourde perte pour le CNRS, et par Bernard Larrourou devra prendre en compte les réflexions issues du débat national. Le Conseil scientifique soutient l'ambition affichée par ce projet de définir une véritable politique d'établissement pour le CNRS, avec des possibilités plus grandes pour les thématiques nouvelles et la pluridisciplinarité. Il souligne, comme le projet, que les possibilités d'accès rapide à des postes statutaires sont un élément essentiel de l'attractivité du CNRS, et plus généralement, des filières d'enseignement scientifique. Il approuve le renforcement

d'une politique d'accueil et de mobilité de chercheurs et enseignants chercheurs issus d'autres établissements publics, de l'université, du monde de l'entreprise et de l'étranger. Il souhaite que les postes temporaires aient cette vocation principale.

Le Conseil scientifique réaffirme que toute évolution doit s'appuyer sur une évaluation nationale pertinente de tous les personnels, projets et établissements impliqués dans la recherche. Il considère que le système de recherche doit s'appuyer sur une stratégie scientifique nationale forte par champs disciplinaires, tout en favorisant la mise en place de structures et actions interdisciplinaires. Il manifeste son inquiétude sur l'organisation des niveaux de décision résultant de l'introduction des inter-régions.

Séance du 8 avril 2005

- La décision d'organisation n°910491SJUR du 1/10/1991 doit être modifiée (articles 1, 2 et 3) de manière à permettre le rattachement d'une unité de recherche à plusieurs départements scientifiques.
- Le Conseil scientifique considère que les problèmes d'environnement et de développement durable constituent un enjeu sociétal planétaire primordial. Il estime que le CNRS doit tout mettre en œuvre pour relever les défis scientifiques qui s'y rattache. Le potentiel scientifique et le caractère interdisciplinaire du CNRS le placent dans une position privilégiée pour occuper une place internationale de premier plan dans ce domaine. Pour cela il doit construire des outils structurels adaptés à la mise en place d'actions volontaristes transdisciplinaires rapides. Il doit à la fois :
 - amplifier les recherches sur les milieux naturels et anthropisés dans tous ses aspects disciplinaires (chimie, sciences de l'univers, sciences humaines et sociales, sciences de la vie, physique, etc.)
 - développer les approches d'amélioration de procédés (« remédiation »)
 - favoriser les programmes d'ingénierie ou de systèmes conduisant à des technologies propres et durables.Le Conseil scientifique constate que les questions d'environnement et de développement durable concernent tout le CNRS et peuvent mobiliser un nombre très important de ses personnels. Il souhaite donc qu'une structure transverse, dotée de moyens adaptés, soit mise en place pour répondre à ces priorités. Celle-ci doit assurer la visibilité de l'action du CNRS dans ce domaine, et dans ces conditions il n'est pas possible de l'immerger au sein d'un seul département. La direction de cette structure participera au Comité de direction au même titre que les directeurs des autres départements. Toute unité d'un autre département pourra être rattachée à cette structure.
- Le Conseil Scientifique souhaite la création d'un département « ingénierie », à l'interface de chaque discipline (chimie, sciences de l'univers, sciences humaines et so-

ciales, sciences de la vie, physique, etc.) et auquel les unités des autres départements pourront être éventuellement rattachées.

- La politique scientifique du CNRS est proposée et mise en oeuvre par les départements scientifiques, après avis des instances du CNRS (Comité national de la recherche scientifique, soit sections, Conseils scientifiques de département et Conseil scientifique). Le Conseil scientifique demande que l'avis des Conseils Scientifiques de Département soit requis sur :
 - le budget des départements et de sa ventilation disciplinaire ;
 - les créations et suppressions d'unités ;
 - les promotions de chercheurs ;
 - la prospective scientifique.
- Les Directions Inter-Régionales ont pour rôles de représenter le CNRS en région et d'être les interlocuteurs des collectivités territoriales et des universités.
- Les directeurs d'unités doivent interagir avec leur direction scientifique en ce qui concerne les aspects scientifiques de la politique de l'unité et avec leur direction inter-régionale en ce qui concerne les aspects opérationnels régionaux. Dans le cas de laboratoires rattachés à plusieurs départements, un DSA est désigné pour suivre l'unité, conjointement par les DS des départements concernés. Les entretiens budgétaires annuels de l'unité doivent être assurés conjointement par les départements et les directions interrégionales.

Séance du 13 mai 2005

- Le Conseil scientifique demande la mise en place d'un comité de suivi comprenant le président et le secrétaire scientifique du Conseil scientifique du CNRS, le président de la Conférence des présidents du Comité national et les présidents des conseils scientifiques des départements sciences pour l'ingénieur et des sciences de la vie. Le Conseil scientifique demande qu'un bilan de restitution des expérimentations en cours (directions inter-régionales et partenariat renouvelé) soit présenté le 10 juin en sa prochaine séance, puis qu'une évaluation indépendante soit mise en place. Le Conseil scientifique demande que les termes « à titre expérimental, (et pour 4 ans) » faisant référence à la création des départements transverses soient supprimés aussi bien dans les FAQ (foire aux questions) que dans le texte général (page 3) et l'annexe 1.
-

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU COMITÉ NATIONAL



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
3, RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90